

3 questions sur la RGPP (révision générale des politiques publiques)

à Jean-Michel Nathanson

Solidaires Fonctions publiques et Assimilés

Qu'est-ce que la RGPP ?

La révision générale des politiques publiques a été lancée par le Premier ministre le 10 juillet dernier. Cette RGPP prend pour modèle une politique analogue mise en œuvre au Canada dans les années 1990 et exprime la volonté de limiter, à l'avenir, les dépenses et par conséquent les activités des administrations publiques.

Le Conseil de la modernisation des politiques publiques est chargé de prendre les décisions politiques proposées dans le cadre de la RGPP. C'est en fait un Conseil des ministres élargi. Le Comité de suivi qui oriente les travaux et prépare les décisions est piloté par Claude Guéant, collaborateur très proche de Nicolas Sarkozy.

Quinze équipes d'audit ministérielles ont été nommées et ont réfléchi à des scénarii de restructuration dans chaque ministère. Mais la RGPP ne s'arrête pas à la "réforme" et à la "modernisation" des administrations, les grandes politiques d'intervention de l'État sont aussi "auditées" : famille, assurance-maladie, politique de solidarité et lutte contre la pauvreté, ville et logement, emploi et formation professionnelle et développement des entreprises. La RGPP sert aussi de boîte à outils pour apporter des réflexions sur l'organisation de l'État, de l'administration

territoriale et sur les relations entre l'État et les collectivités territoriales. Tout cela rentre dans le cadre de la préparation d'un budget pruriennuel 2009-2011.

Comment cela fonctionne ?

Le 12 décembre 2007, Eric Woerth ministre du Budget et de la Fonction publique annonçait les premières décisions et orientations proposées par le Comité de suivi.

Durant toute la période d'audit, il n'y a eu aucune concertation avec les organisations syndicales au niveau confédéral ou au niveau Fonction publique. Aucune association d'usagers, de consommateurs, d'élus locaux n'a été conviée à participer à cette évaluation des politiques publiques qui est pourtant présentée comme "révolutionnaire" par le président de la République.

Quelles conséquences pour tous ?

L'évaluation des politiques publiques n'est pas une mauvaise idée en soi. Le problème est que dans le cadre de la RGPP, le gouvernement, fidèle à sa politique libérale, est parti sur la réduction des services publics et de l'emploi public. Si un bilan et des perspectives des politiques publiques devaient être réalisés, cela aurait dû se faire à partir des besoins publics, mesurés dans le cadre de services publics de qualité et de proximité.

Les décisions et les orientations annoncées le 12 décembre dernier sont totalement contradictoires avec cet objectif. En effet,

elles auront des conséquences lourdes sur l'emploi public, mais aussi entraîneront des inégalités et des problèmes importants pour les usagers. François Fillon a été d'ailleurs très clair devant des élus UMP et leur a annoncé la disparition de services publics de proximité.

La RGPP a intégré dès le départ la notion de la suppression de poste d'un fonctionnaire sur deux. Les premières décisions d'organisations territoriales autour du préfet de Région et la disparition de services ministériels déconcentrés démontrent la volonté du gouvernement de faire disparaître ce qu'il considère comme des missions non essentielles. Le gouvernement présente comme moderne et "anti-gaspi" la fusion entre différentes directions d'administrations. En fait, le canevas est pris à l'envers : face aux suppressions d'emplois programmées, on fusionne. Pour les personnels de la Fonction publique, cela s'accompagne d'un bouleversement dans les règles de gestion et d'une volonté de casser le statut.

Logement, culture, politique familiale et de santé : la RGPP nous concerne toutes et tous. Pourtant hormis quelques concertations ou informations promises d'ici le mois de mai aux organisations syndicales, aucun débat public n'aura lieu. La démocratie est confisquée par l'Elysée et les ministres n'auront plus qu'à mettre en application les décisions et les orientations proposées par quelques hauts fonctionnaires.

Les usagers et les personnels vont trinquer, les services publics se dégrader et dans quelques années, une nouvelle évaluation conclura que les services publics cela ne marche pas bien et qu'il faut privatiser !

Élections Prud'hommes 2008

Sans attendre la fin de la pseudo consultation organisée par la ministre de la Justice sur la nouvelle carte judiciaire, il faut maintenant se mettre activement au montage des listes.

Sans nul doute qu'en 2008, la question de la représentativité des organisations syndicales sera au cœur des préoccupations du gouvernement, avec d'autres aspects tel le financement des syndicats. Il s'agit donc pour notre Union syndicale de ne pas rater cette échéance. Nous ne pouvons pas nous contenter d'y faire de la figuration.

Pour que chacune et chacun puisse s'inscrire au mieux dans cette campagne nous vous rappelons le calendrier des opérations électorales et des tâches pratiques :

Inscription des chômeurs et dispensés de recherche d'emploi

Les chômeurs peuvent s'inscrire avant le 17 janvier par internet ou téléphone.

Chômeurs et dispensés de recherche d'emploi peuvent s'inscrire par écrit avant le 29 février.

Nous incitons les Solidaires locaux à contacter les associations de chômeurs avec lesquelles nous travaillons, afin de renforcer les liens avec elles et de compléter les listes.

Vote par correspondance

Tout électeur peut voter par correspondance selon les modalités fixées par décret

(C. Trav. art D513-9 à D513-13 nouveau code du travail). A noter que si un électeur vote par correspondance et dépose un pli dans l'urne, c'est ce dernier qui est recevable.

Calendrier des opérations électorales

- ◆ 28 décembre 2007 : date à laquelle s'appréciaient les conditions pour être électeur
- ◆ 19 septembre 2008 : arrêt des listes électorales par les maires
- ◆ 30 septembre au 14 octobre 2008 16 heures : réception des déclarations de candidatures (auprès des préfetures)
- ◆ 20 octobre 2008 : date limite pour exercer un recours gracieux concernant l'inscription sur les listes électorales
- ◆ 21 octobre 2008 : clôture des listes électorales.

Autres dates importantes :

- ◆ 27 juin 2008 : le préfet arrête la liste des bureaux de vote
- ◆ 27 octobre 2008 : installation de la commission de propagande
- ◆ 6 novembre 2008 18 heures : date limite de remise au président de la commission de propagande, par les mandataires de listes, des exemplaires imprimés des circulaires et des bulletins de vote.

Victoire des mal logés de la rue de la Banque

Lors du précédent numéro d'Expressions Solidaires nous avons donné la parole aux mal logés de la rue de la Banque engagés dans une action pour le logement. Depuis lors, ceux-ci ont gagné et un accord pour le relogement des 374 familles concernées (soit 1 500 personnes dont 900 enfants) a été signé le 14 décembre dernier entre le ministère du Logement et de la Ville et les associations (CAL, CDSL et DAL) avec les représentants des sans logis. L'État s'engage à les reloger toutes dans un délai d'un an, dès lors qu'elles satisfont aux critères de priorité de la loi DALO. En attendant, les dispositifs d'hébergement devront être maintenus. Ce relogement, sera en logement durable HLM, via le contingent préfectoral, mais également par les autres contingents (1% logement, collectivités territoriales, bailleurs

sociaux) et par la mise en place de relogements de transition.

Des réunions de suivi de l'accord auront lieu régulièrement.

Le Gouvernement a bien tenté d'arracher aux associations, au dernier moment, un engagement de ne plus faire de campement, mais ce fut en pure perte. Ils ont gagné non seulement pour eux mais aussi pour des milliers d'autres ménages mal-logés et sans logis puisque l'État s'est engagé de façon plus générale à diversifier les réponses aux besoins de logement social au delà de la seule mobilisation du contingent préfectoral et à mettre en œuvre de

nouvelles formes de relogements.

Cet accord est la conséquence d'une lutte longue et durement réprimée : les forces de l'ordre sont intervenues à sept reprises pour déloger les campeurs, ils ont fait le siège pendant 15 jours et 14 nuits, sans interruption, du jamais vu depuis les années 80 ! A chaque fois les familles sont revenues, plus décidées que jamais, malgré les violences et la peur au ventre. Leur détermination, leur courage et le refus de toute division ont été les principales causes de cette réussite. Elle ont entraîné une adhésion de plus en plus large de l'opinion à leur combat, malgré des a priori défavorables. Certes, cette victoire ne règle pas les causes de la crise du logement, mais elle ouvre une voie pour répondre à une partie des effets de celle-ci.

Pour nous contacter Consultez notre site : www.solidaires.org

ALTER (pilotes) : 01 45 60 08 09

FAE (Ministère de l'environnement) : 06 85 20 64 69

SNABF Solidaires (Banque de France) : 01 42 92 40 25

SNJ (journalistes) : 01 42 36 84 23

SNUCRF (concurrence, consommation, répression des fraudes) : 01 43 56 13 30

SNUI (impôts) : 01 44 64 64 44

SNUPFEN (Office national des forêts) : 01.40.19.59.69

Solidaires Douanes : 01 55 25 28 85

Solidaires Justice : 02 51 89 35 87

Solidaires Industrie : 01 58 39 30 16/06 87 67 78 61

Spasmet-Solidaires (météo) : 05 61 07 96 87

STCPOA (travailleurs de la Confédération paysanne et de ses Organisations Associées) : 06 08 60 01 18

4

SUD Aérien : 01 41 75 20 85

SUD Anpe : 01 42 38 32 88

SUD Autoroutes : 03 80 77 67 18

SUD Aviation civile : 06 83 31 88 00

SUD Banques : 06 87 75 67 44

SUD Caisses d'Epargne : 01 42 33 41 62

SUD Cdc (Caisse des dépôts et consignations) :

01 58 50 30 44

SUD Centrale Minefi : 02 31 45 74 99

SUD Chimie Pharmacie : 02 35 87 39 25

SUD Collectivités territoriales : 05 34 44 50 35

SUD Crédit Agricole : 06 10 89 72 88

SUD Culture Solidaires : 01 40 15 82 68

SUD Education : 01 42 43 90 09

SUD Energie : 01 47 65 30 97

SUD Etudiant : 01 44 62 12 06

SUD FNAC : 01 49 54 30 00 - poste 3430

SUD FPA Solidaires : 06 75 79 65 58

SUD Groupe GFI : 06 75 24 70 09

SUD INSEE : 05 61 36 61 36

SUD Michelin : 04 73 31 22 89

SUD Protection Sociale : 01 44 92 82 03

SUD Ptt : 01 44 62 12 00

SUD Rail : 01 42 43 35 75

SUD Recherche EPST : 06 82 04 74 38

SUD Rural (Ministère de l'Agriculture) :

05 61 02 15 31

SUD Santé-sociaux : 01 40 33 85 00

SUD Sonacotra : 06 15 61 10 48

SUD Travail/Affaires sociales

(Ministère du Travail) : 01 44 79 31 65

SUD Trésor : 01 43 56 31 41

SUD Vpc (vente par correspondance) : 03 20 69 67 84

SUI (ministère de l'Industrie) : 02 48 24 01 79

SUPPer : 01 34 59 77 73

Expressions solidaires
Journal édité par
l'Union syndicale Solidaires
Rédaction : 144 Boulevard
de la Villette - 75019 Paris

Tel : 01 58 39 30 20
Fax : 01 43 67 62 14
contact@solidaires.org

Directrice de publication :
Annick Coupé
N° CPPAP : 1 008 S 05397
Dépôt légal : à parution

Imprimerie : Rotographie
à Montreuil-sous-Bois (93)